



CC du Pays de Tarascon (Siren : 240900431)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tarascon-sur-Ariège
Arrondissement	Foix
Département	Ariège
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/07/1994
Date d'effet	01/01/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe PUJOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	21 avenue de Sabart
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	09400 TARASCON SUR ARIEGE
Téléphone	05 34 09 86 30
Fax	05 34 09 86 31
Courriel	com.com.tarascon@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-paysdetarascon.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 629
-----------------------------	-------

Densité moyenne 38,65

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
09	Alliat (210900064)	54
09	Arignac (210900155)	718
09	Arnave (210900163)	207
09	Bédeilhac-et-Aynat (210900452)	192
09	Bompas (210900585)	208
09	Capoulet-et-Junac (210900775)	170
09	Cazenave-Serres-et-Allens (210900924)	47
09	Génat (210901336)	22
09	Gourbit (210901369)	85
09	Lapège (210901526)	29
09	Mercus-Garrabet (210901880)	1 203
09	Miglos (210901922)	120
09	Niaux (210902177)	177
09	Ornolac-Ussat-les-Bains (210902219)	237
09	Quié (210902409)	306
09	Rabat-les-Trois-Seigneurs (210902417)	356
09	Saurat (210902805)	646
09	Surba (210903035)	343
09	Tarascon-sur-Ariège (210903068)	3 174
09	Ussat (210903217)	335

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif <i>Etude d'un zonage d'assainissement global sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Autres actions environnementales <i>Reouverture et entretien des sentiers de randonnée inscrits dans le Plan Départemental de randonnée et dans le Plan Local de Randonnée faisant l'objet d'une promotion au sein de topo guides éditées par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon ou par tout autre structure disposant d'un mandat express de cette dernière concernant son développement touristique ou territorial. Actions d'éducation et d'information.</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) : élaboration d'un diagnostic, définition des objectifs et des principes d'une politique du logement social, définition des actions et des moyens pour atteindre ces objectifs, mise en place de dispositifs pour permettre le suivi de la situation en matière d'habitat. Restent de la compétence des communes : la construction, la réservation et l'attribution des logements sociaux ; L'ensemble de ces actions pourront faire l'objet d'une convention de mandat lorsqu'elles s'établiront au delà du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Gestion et création de services sociaux et éducatifs d'intérêt communautaire Portage de repas à domicile Création et gestion des Centres Locaux d'Information et de Coordination Politique de développement de l'intermodalité sur le territoire de la Communauté de Communes : Création et gestion de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général en qualité d'organisateur secondaire de transport de personnes à l'exclusion des systèmes de transports existants ou à créer de la Commune de Tarascon et des transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de Caux de Prévention Artisanale (COPA) avec ce programme des actions définies dans le contrat de ville : 1) La compétence est intercommunautaire pour la réalisation des études et pour les volets fonctionnement (animateur), suivi et évaluation de l'opération. 2) S'agissant de la définition des opérations à mettre en œuvre, les actions définies comme étant d'intérêt communautaire sont les mesures d'accompagnement et de revitalisation commerciale visées par le contrat territorial de revitalisation économique, mesure II-1-3 (commerce de tournées, remise à niveau des entreprises reprises, création de commerces ou d'activités artisanales de type multiservices répondant à une carence commerciale manifeste). En ce qui concerne les actions constituant le dispositif d'incitation à la création, à la modernisation, aux actions collectives auprès des entreprises du commerce, des services et de l'artisanat commercial (promotion et animation d'événements ponctuels ou réguliers) et aux actions concernant les projets d'aménagement urbain et d'embellissement du cadre de vie, elles resteront de compétence communale. Toutefois, dans le cadre de l'exécution pluriannuelle du contrat territorial de revitalisation économique du Pays de Foix Haute Ariège, chaque action retenue dans ce dispositif fera l'objet d'une convention de mandat établie entre la Communauté de Communes, mandataire et les communes concernées, mandantes, pour permettre la mobilisation des participations financières figurant au contrat. Le cas échéant, un protocole financier pourra être établi entre les partenaires pour en régler les modalités d'application.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de réalisation de portuaire, action politique locale du cadre commercial territorial de revitalisation économique du Pays de Foix Haute Ariège, dont la localisation est prévue sur les communes d'Arignac, de Surba et de Tarascon sur la base du plan annexe aux présents statuts, la Communauté de Communes exerce le droit de préemption en lieu et place des communes susvisées. Etudes, création, viabilisation, gestion et entretien des zones d'activités économiques des Bernières sur la commune d'Arignac, de Serre sur la commune de Tarascon et de Prat Long sur les communes d'Arignac, Surba et Tarascon.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Gestion et animation des Centres de Loisirs Associés à l'école (CLAE) et des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) accueillant les enfants de 3 à 16 ans sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation au schéma de cohérence territoriale et adhésion au syndicat mixte pour l'élaboration de ce SCOT

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire : Seront d'intérêt communautaire les voiries d'accès aux zones d'activités économiques dont la création relève de la Communauté de Communes, ? Mise en place d'une aide technique et administrative aux communes rurales par : la centralisation de l'ensemble des démarches administratives permettant une approche globale des travaux de voirie sur le territoire communautaire et ainsi permettre une rationalisation de la programmation et de l'exécution de ces derniers, l'élaboration d'un inventaire de la voirie du territoire, la simplification des procédures par la mise en place d'un unique intervenant centralisant les marchés. Ce transfert de compétence concerne les actions suivantes : Élaboration du « diagnostic voirie », Programmation pluriannuelle en ce qui concerne les travaux de petites réparations, de grosses réparations et d'aménagement de voirie, fixation d'un programme annuel, élaboration d'un avant projet, détermination d'un projet. Par convention de prestations de service la Communauté de Communes pourra assurer, pour le compte des communes, les missions suivantes : Mise en place des procédures de marché public : Elaboration du DCE (document de consultation des entreprises), lancement des procédures de publicité, lancement et suivi des travaux, réception des travaux, paiement des travaux, montage des dossiers de demande de DGE, Cette convention précisera également la nature et les caractéristiques des travaux ainsi que les modalités de reversement des sommes engagées par la Communauté de Communes pour le compte de chaque commune. Réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur l'ensemble du territoire de la communauté.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Création et gestion d'équipements touristiques : étude, aménagement et gestion du plan d'eau d'Arignac-Bompas-Mercus.

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Opération contractualisée type OPAH, Incitations financières aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants pour la rénovation de logements en complément de l'ANAH ainsi que dans le cadre d'actions complémentaires à des opérations de type OPAH,

Infrastructures

- Aéroports

aménagement et exploitation de l'aéroport d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols et adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Pamiers-Les Pujols

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Gestion des actions de télédiffusion;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Politique d'accueil des gens du voyage.

- Autres

Restauration et entretien des cours d'eau sur les territoires communaux Réseau de lecture : Emploi d'un animateur de lecture publique pour étude, analyse et développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal dans le cadre d'un partenariat avec le conseil général Réseau intercommunal de lecture à la demande, conformément au schéma départemental de lecture publique, convention signée avec le conseil général de l'Ariège le 27 février 2012 à Foix :

- prise en charge et gestion du personnel de bibliothèque
- informatisation du réseau lecture
- gestion et acquisition de collections
- animation et communication du réseau de lecture
- aménagement mobilier des bibliothèques (hors murs)

Les bâtiments sont mis à disposition à titre gratuit par les communes. Ces dernières conservent la compétence en matière de construction, d'aménagement immobilier ainsi que de l'entretien des bâtiments. Action de mutualisation de moyens humain et matériel d'intérêt communautaire La communauté de communes pourra conclure des conventions de mandats avec les communes adhérents pour toute action en lien direct ou indirect avec ses compétences. - création et gestion d'un TAD à l'exclusion des transports scolaires, des systèmes de transports existants ou à créer de la commune de Tarascon à l'exception de la commune associée de Banat

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
09	SM d'aménagement des rivières, Val d'Ariège (SYMAR, Val d'Ariège) (200069219)	SM fermé	96 551
09	SM du SCOT de la vallée de l'Ariège (200024875)	SM fermé	82 623
09	SM de préfiguration PNR (250901881)	SM ouvert	91 359
09	Syndicat départemental d'énergies de l'Ariège (SDE 09) (250900180)	SM fermé	158 205
09	SM pour la création et la gestion d'aires de grand passage en Ariège (200005593)	SM fermé	90 063
09	SM d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Plantaurel (SMECTOM du Plantaurel) (240900399)	SM fermé	127 386
09	SM création - exploitation aérodrome Pamiers - Les Pujols (250900149)	SM ouvert	100 936
09	PETR de l'Ariège (200051076)	SM ouvert	127 386

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)